

## RAPPORT ANNUEL 2011

La Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale ou RKZ) est une association au sein de laquelle sont regroupées les organisations ecclésiastiques cantonales de Suisse. Son organe suprême est l'assemblée plénière, laquelle s'est réunie à trois reprises en 2011, soit les 25 et 26 mars à Lucerne, les 24 et 25 juin à Appenzell et les 2 et 3 décembre à Zurich. En 2011, la Conférence centrale a célébré le 40<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. Des questions et préoccupations financières ont occupé une place importante dans les activités menées au cours de l'exercice objet du présent rapport. Au-delà de ce volet d'activité, la Conférence centrale a traité de sujets concrets tels que les déclarations d'organismes de droit public ecclésiastique à propos de questions pastorales ou la position de l'Eglise catholique au sein de l'Etat de droit démocratique et dans une société pluraliste.

## 1 Adaptation de la clé de répartition des contributions dues à la Conférence centrale et pour migratio

Après un travail préparatoire intense et un laborieux processus de consultation, de formation de l'opinion et d'élimination des points de désaccord, les délégués ont adopté, lors de la dernière assemblée plénière de l'année, un règlement régissant le mode de calcul des contributions que les membres de la Conférence centrale sont appelés à lui verser. Ces règles énoncent les critères sur lesquels repose l'établissement de la clé de répartition du montant global attendu. Elles définissent également la portée obligatoire des contributions ainsi que la procédure à suivre lorsqu'un membre n'acquitte pas l'intégralité de son dû. Ce règlement introduit une nouveauté importante dans la mesure où son application s'étendra également aux contributions perçues pour le financement des tâches accomplies par migratio à l'échelon national. Désormais, le financement jusqu'ici séparé de migratio sera intégré dans le budget de la Conférence centrale, ce qui est une manière d'affirmer que la pastorale des minorités linguistiques fait partie de la mission première de l'Eglise. Au niveau technique, le groupe de travail compétent de la Conférence centrale a bénéficié des conseils du bureau Ecoplan qui jouit d'une vaste expérience acquise dans le cadre de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Le règlement adopté entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il prévoit une période transitoire de trois ans.

Lors des discussions qui se sont déroulées autour de la clé de la répartition, il est apparu que les notions de «justice» ou de «solidarité» souvent mises en avant ne signifient généralement pas grand-chose tant qu'elles demeurent des principes abstraits. Elles n'ont de contenu véritable qu'une fois concrétisées. Un deuxième constat important a été fait, à savoir qu'en raison de la grande diversité des systèmes de financement ecclésiaux et des modes de répartition des moyens disponibles, il n'existe pas de critères de calcul ni de formule mathématique permettant de prendre totalement en compte la situation prévalant dans chacun des vingt-six cantons. Aussi, dans une optique de respect de la proportionnalité et une approche réaliste, il a été admis de renoncer à exiger de certains membres qu'ils acquittent l'intégralité de leur contribution. On attendra cependant de leur part qu'ils acceptent que le régime particulier qui leur est accordé fasse l'objet d'un réexamen tous les quatre ans et qu'il soit éventuellement modifié. Enfin, les pourparlers menés avec les diverses organisations ecclésiastiques cantonales dans le cadre de ce processus ont révélé qu'en raison des grands écarts de situation matérielle, le recours à des solutions faisant une large place au principe de la subsidiarité s'impose. En d'autres termes, les tâches de l'Eglise doivent être organisées et financées autant que faire se peut à l'échelon local, cantonal ou diocésain. Il

en restera toujours de nombreuses exigeant des solutions à l'échelon de la région linguistique ou du pays.

## **2 Cofinancement des tâches accomplies par l'Eglise à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques**

La Conférence centrale assume conjointement avec l'Action de Carême (AdC) le cofinancement des tâches accomplies par l'Eglise à l'échelon de la Suisse ou des régions linguistiques. Sur les quelque CHF 9,3 mio de subsides de fonctionnement dont le versement aura lieu en 2012, la Conférence centrale prendra à sa charge CHF 6,55 mio. A cette somme s'ajouteront environ CHF 180'000.- alloués à titre extraordinaire et un montant de près de CHF 235'000.- prélevé dans les réserves. Ces compléments serviront à compenser le recul de la participation de l'Action de Carême au cofinancement, laquelle ne dépassera pas CHF 2,2 mio en 2012, alors qu'un an plus tôt, le crédit budgétisé par l'œuvre d'entraide pour le secteur suisse s'élevait encore à CHF 2,75 mio.

Les propositions de subsides à soumettre à l'assemblée plénière de la Conférence centrale et au Conseil de fondation de l'Action de Carême ont été élaborées pour la première fois sous l'empire du nouveau règlement du cofinancement. Ce dernier prévoit une participation paritaire de la direction de l'Eglise (Conférence des évêques, COR et DOK) et des bailleurs de fonds (AdC, Conférence centrale) à l'élaboration des propositions. Il consacre également le principe selon lequel toute décision de nature financière doit être analysée au regard des nécessités pastorales. Les aspects stratégiques relèvent de la compétence de la Commission paritaire de planification et de financement CES – AdC/RKZ (PPFK), laquelle est présidée par l'évêque auxiliaire Pierre Farine, en qualité de représentant de la CES.

Au vu du recul de la participation de l'Action de Carême, la Conférence centrale se trouve confrontée à la nécessité d'assumer dans une proportion plus grande que jamais à la fois le financement et la coresponsabilité des tâches accomplies par l'Eglise à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques. Dans cette mission, elle doit tenir compte, d'un côté, du souhait légitime exprimé de longue date que les moyens financiers mis à disposition de l'échelon national soient renforcés et, de l'autre, des voix de plus en plus nombreuses qui laissent clairement entendre qu'une nouvelle hausse des contributions versées à la Conférence centrale par les organisations ecclésiastiques cantonales n'est pas concevable au vu de leur propre situation financière. Ces constats ont représenté la toile de fond d'un séminaire organisé dans le courant de l'été 2011 et qui a été consacré à une réflexion sur la position de la Conférence centrale en matière financière. Les participants se sont prononcés majoritairement en faveur d'une compensation du recul des fonds de l'Action de Carême, cela si possible à moyen terme, et d'un réexamen du partage des tâches entre l'Action de Carême et la Conférence centrale.

Toutefois, jusqu'à ce que les mesures nécessaires en vue d'un redressement de la situation soit décidées et mises en œuvre, la baisse de la participation de l'Action de Carême contraindra à de sérieuses économies, ce d'autant que les réserves à disposition sont limitées. Afin d'alléger un peu la pression financière et de faire prendre conscience avec plus de netteté encore de l'importance que revêtent les activités de l'Eglise menées aux échelons supérieurs, la PPFK a lancé un nouvel appel à la solidarité avec le soutien exprès de la Conférence des évêques suisses. Les communes ecclésiastiques, respectivement les paroisses, et les organisations ecclésiastiques cantonales ont été invitées à mettre à disposition 2% au moins de leurs excédents éventuels pour le financement des tâches accomplies au niveau de

la Suisse ou des régions linguistiques ou de faire montre de solidarité sous d'autres formes. Les paroisses et les communes ecclésiastiques ont elles aussi tout avantage à renforcer les échelons supérieurs de la vie ecclésiale dans la mesure où les activités menées à ces niveaux sont indispensables pour assurer la formation de base et la formation continue des collaborateurs pastoraux, la planification et la coordination de la pastorale, une présence médiatique crédible de l'Eglise catholique ou encore une participation active de cette dernière aux débats éthiques et sociaux cruciaux pour l'avenir de notre société.

### **3 Déclarations d'organismes de droit public ecclésiastique à propos de questions pastorales**

Au cours des dernières années, divers parlements ecclésiastiques cantonaux («synodes») ont publié des déclarations sur des questions pastorales ou touchant la doctrine ou la discipline de l'Eglise. A ces occasions, il a également été demandé à la Conférence centrale de s'impliquer dans ces initiatives et de rechercher la discussion avec la Conférence des évêques suisses à leur propos. Afin de dégager un certain nombre de principes en la matière, la Conférence centrale a mis au point une prise de position que son assemblée des délégués a adoptée à l'unanimité. En ce qui concerne la problématique de la compétence décisionnelle, le document pose l'affirmation suivante: «Au vu du but assigné aux corporations de droit public ecclésiastique, les décisions touchant directement la pastorale, la doctrine de la foi et la discipline de l'Eglise n'entrent pas dans leur domaine de compétence, cela dans la mesure où ces sujets relèvent de la conception que l'Eglise catholique romaine nourrit d'elle-même, du droit canonique et de la foi catholique.»

Parallèlement, la prise de position rappelle cet autre principe: «Certes, la législation canonique n'accorde pas aux organismes de droit public ecclésiastique la faculté de s'exprimer au nom des fidèles, mais elle leur reconnaît, comme il en va pour n'importe quel autre catholique, le droit fondamental de faire connaître leur opinion en toute liberté, humilité et conviction (cf. Vatican II, GS 62 in fine).»

De ces constats sont déduits six recommandations concrètes. Elles ont trait à la protection que mérite le droit à la libre expression (1), aux conditions propices à un authentique dialogue (2), à la légitimité de la diversité des opinions et des désaccords commandés par la loyauté (3), à la confiance et aux règles à respecter en matière de gestion des conflits (4), aux répercussions pastorales de l'exercice de la coresponsabilité dans le domaine central du financement de l'Eglise (5) et à la coresponsabilité des laïcs à l'égard de l'ensemble de la vie de l'Eglise (6).

### **4 Célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence centrale**

La Conférence centrale a saisi l'occasion de sa dernière assemblée plénière de l'année pour marquer dignement ses 40 ans d'existence. La célébration s'est déroulée sur le thème de «L'Eglise catholique et l'Etat de droit démocratique dans une société pluraliste». Dans son allocation de bienvenue, le président de la Conférence centrale, Georg Fellmann (LU), a évoqué la symbolique du chiffre «quarante» dans la Bible. Un chiffre qui, depuis les quarante ans d'errance du peuple d'Israël à travers le désert avant d'atteindre la Terre promise, est associé, d'un côté, à des privations et au difficile retour dans le droit chemin et, de l'autre, à des promesses de liberté et de vie accomplie.

Trois conférences consacrées à «L'Eglise catholique et l'Etat de droit démocratique dans une société pluraliste», dont les contenus étaient complémentaires, ont constitué l'élément central de la célébration.

Les orateurs invités étaient S.E. Jean-Claude Périsset, nonce apostolique à Berlin, l'ancien conseiller d'Etat zurichois Markus Notter ainsi que le conseiller d'Etat vaudois Philippe Leuba. Ces derniers ont abordé successivement le sujet de l'Eglise en tant que *communio* (l'archevêque Périsset), puis celui de la collectivité ecclésiastique en tant qu'entité sociale et première organisation catholique laïque (Markus Notter) et, enfin, celui de la corporation ecclésiastique en tant que partenaire de discussion de l'Etat et que structure juridique taillée sur mesure pour l'Eglise catholique romaine (Philippe Leuba).

Dans son allocution de clôture, la vice-présidente de la Conférence centrale Susana Garcia (VD) a souligné à propos de celle-ci que, derrière les questions financières «se cachent des réalités beaucoup plus vastes. Concrètement, il s'agit pour nous de définir quelles tâches, en tant qu'Eglise catholique, nous devons prendre en charge ensemble à l'échelon du pays et à celui des régions linguistiques afin que la mission ecclésiale puisse être remplie».

Cette réflexion a été reprise par Mgr Markus Büchel, qui s'est exprimé en tant que membre de la Conférence des évêques suisses chargé des relations avec la Conférence centrale. Soulignant l'importance de l'entretien de rapports de collaboration engageant toutes les parties, sans pour autant empiéter sur les compétences respectives de chacune d'elles, il a déclaré solennellement: «Nous ne pouvons cheminer qu'ensemble.»

Enfin, c'est par un propos quasi philosophique qu'Alois Odermatt, ancien secrétaire général de la Conférence centrale, a conclu sa rétrospective historique, cela en citant une étude prospective de la Commission de planification pastorale remontant à l'année de fondation de la Conférence centrale (1971): «Dans la réalité d'aujourd'hui, seul existe véritablement le possible de demain.»

## 5 Elections et collaborateurs

Comme les statuts fixent la durée des mandats à deux années seulement et que le président ou la présidente ne peut pas exercer sa charge au-delà de quatre ans, la Conférence centrale a été appelée à désigner pour la période 2012-2013 celui qui sera déjà son douzième président. Il s'agit de Hans Wüst, membre de l'organe exécutif de la corporation ecclésiastique catholique romaine du canton de Saint-Gall, dans lequel il est entré en 2000 et qu'il préside depuis 2008. Peter Niederberger a été élu en tant que nouveau membre de la présidence. Il est avocat et préside la fédération des communes ecclésiastiques catholiques du canton de Zoug. La succession de Hans Wüst à la présidence de la Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion sera assurée par Benno Schnüriger, juriste et président du conseil synodal de la corporation ecclésiastique zurichoise.

A fin novembre, David Zimmer a quitté à fin 2011 la Conférence centrale après trois et demi d'activité à son service en tant qu'assistant au sein du secrétariat général. Il sera remplacé dès le 1<sup>er</sup> février 2012 par M<sup>me</sup> Renata Rendl.

## 6 Coup d'œil prospectif

Il faut s'attendre à ce que d'ici peu, l'environnement sociétal mais aussi les conditions-cadres sur le plan financier deviennent plus difficiles pour l'Eglise et, partant, pour la Conférence centrale. Faire face aux défis qui sont lancés impliquera à la fois un esprit de solidarité et de collaboration, une approche non polarisée des divergences de conception sur le chemin que l'Eglise est appelée à suivre et une cons-

science aigüe de la nécessité d'attribuer strictement au gré des besoins les moyens financiers toujours plus limités à disposition. Cela impliquera également de s'entendre sur les priorités pastorales et de faire montre d'une volonté entrepreneuriale accrue: les fonds devront, quelle que soit leur provenance, être affectés au premier chef là où l'impact obtenu est le plus fort. Parallèlement, il y aura lieu de prouver dûment qu'en cas de transfert de moyens financiers aux échelons supérieurs, les niveaux inférieurs verront leur tâche allégée et retireront d'autres avantages encore sur le plan pastoral.

La question de la répartition judicieuse des fonds à disposition entre les divers échelons – soit local, cantonal, diocésain et national – devra faire l'objet de discussions plus intenses qu'il n'en a été jusqu'ici. D'un côté, cela impliquera un dialogue plus approfondi au sein même de la Conférence centrale. De l'autre, une sensibilisation accrue des communes ecclésiastiques et paroisses à ces problèmes s'imposera également. Enfin, la nécessité d'un échange entre les responsables pastoraux et les organismes de droit public ecclésiastique sera incontournable. Dans ses remerciements après son élection en tant que nouveau président de la Conférence centrale, Hans Wüst a mentionné l'amélioration des relations avec la Conférence des évêques comme étant le but principal à viser. Il importe que le dialogue soit empreint d'une plus grande ouverture et qu'il lie plus fortement les parties, ce que seules permettent une atmosphère de respect mutuel et l'intention ferme de ne pas empiéter dans les compétences décisionnelles des uns et des autres. Un tel dialogue est une condition indispensable pour permettre à la Conférence centrale de convaincre les organisations ecclésiastiques cantonales et, finalement aussi, les communes ecclésiastiques et les paroisses de mettre à disposition des fonds plus importants pour le financement des tâches accomplies par l'Eglise au niveau suisse.

Zurich, le 3 janvier 2012

1130\_20111229\_Jahresbericht 2011.doc

Hans Wüst, président  
Daniel Kosch, secrétaire général

## Annexe 1

**Composition de la présidence de la Conférence centrale en 2012–2013**

**Hans Wüst**, président de la Conférence centrale,  
président de l'organe exécutif de la corporation ecclésiastique du canton de Saint-Gall

**Susana García**, vice-présidente et présidente de la Commission pour la communication et les relations publiques de la Conférence centrale,  
secrétaire générale de la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud

**Giorgio Prestele**, vice-président,  
secrétaire général du conseil synodal de l'Eglise catholique romaine dans le canton de Zurich

**Jean-Paul Brügger**, président de la Commission des finances de la Conférence centrale,  
président du conseil exécutif de la Corporation ecclésiastique cantonale fribourgeoise

**Peter Niederberger**, assesseur,  
président de la fédération des communes ecclésiastiques catholiques du canton de Zoug

**Daniel Kosch**, secrétaire général de la Conférence centrale

Une liste complète des organes de la Conférence centrale et organismes en charge du cofinancement AdC/RKZ est à disposition sur le site Internet de la Conférence centrale ([www.rkz.ch](http://www.rkz.ch) > Adresses).

## Annexe 2

**Quelques indicateurs à propos des finances de la Conférence centrale en 2011****Recettes**

Contributions des organisations ecclésiastiques cantonales à la Conférence centrale	CHF	8'493'797.-
---	-----	-------------

**Charges**

Subsides aux organisations cofinancées de l'Eglise catholique en Suisse	CHF	6'945'635.-
---	-----	-------------

Subsides pour des tâches particulières de la Fédération romande (FRCR)	CHF	449'320.-
--	-----	-----------

Redevances de droits d'auteur	CHF	502'588.-
-------------------------------	-----	-----------

Coûts de personnel du secrétariat général de la Conférence centrale	CHF	137'562.-
---	-----	-----------

Coûts de personnel de l'Administration des projets pour le secteur suisse AdC/RKZ	CHF	275'125.-
---	-----	-----------

## Annexe 3

**Subsides du cofinancement alloués en 2011 pour 2012**

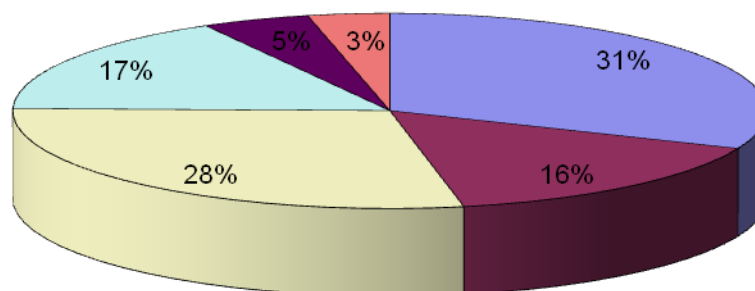
<i>Institution</i>	<i>Subside total en CHF</i>	<i>Part RKZ en CHF</i>	<i>Part AdC en CHF</i>
<b>Direction de l'Eglise et offices spécialisés actifs à l'échelon national</b>	<b>2'907'000.-</b>	<b>2'392'000.-</b>	<b>515'000.-</b>
Conférence des évêques suisses: secrétariat et commissions, Officialité interdiocésaine, Justice et Paix, migratio, Nouveaux mouvements religieux	2'200'000.-	2'040'000.-	160'000.-
Institut suisse de sociologie pastorale	470'000.-	235'000.-	235'000.-
Fédération pour l'éducation cathol. des adultes	50'000.-	25'000.-	25'000.-
Ecoles catholiques de Suisse	50'000.-	25'000.-	25'000.-
oeku, Eglise et environnement	30'000.-	15'000.-	15'000.-
Communauté de travail interrelig. IRAS/COTIS	30'000.-		30'000.-
Conseil suisse des religions	27'000.-	27'000.-	
Seelsorge.net, Internet- und SMS-Seelsorge	50'000.-	25'000.-	25'000.-
<b>Formation de base et formation continue</b>	<b>1'440'000.-</b>	<b>1'110'000.-</b>	<b>330'000.-</b>
Institut de formation aux ministères (IFM)	300'000.-	225'000.-	75'000.-
Centre cath. romand de formation permanente	170'000.-	170'000.-	
Religionspädagogisches Institut (RPI)	165'000.-	82'500.-	82'500.-
Institut für kirchliche Weiterbildung (IFOK)	235'000.-	235'000.-	
Seelsorge-Ausbildung Dritter Bildungsweg (DBW)	260'000.-	130'000.-	130'000.-
theologiekurse.ch	170'000.-	127'500.-	42'500.-
Hochschule Luzern – Musik	100'000.-	100'000.-	
Projet évaluation Offres de formation	40'000.-	40'000.-	
<b>Activité de l'Eglise dans les médias</b>	<b>2'640'000.-</b>	<b>2'024'500.-</b>	<b>615'500.-</b>
Agence de presse internat. catholique APIC/KIPA	835'000.-	626'250.-	208'750.-
Centre catholique de Radio et Télévision	625'000.-	468'750.-	156'250.-
Association Catholink	90'000.-	90'000.-	

<i>Institution</i>	<i>Subside total en CHF</i>	<i>Part RKZ en CHF</i>	<i>Part AdC en CHF</i>
Centro cattolico Radio e Televisione	255'000.-	184'500.-	70'500.-
Katholischer Mediendienst	720'000.-	540'000.-	180'000.-
Projet Concepts de centres de compétence régio.	100'000.-	100'000.-	
Provision	15'000.-	15'000.-	
<b>Offices actifs à l'échelon des régions linguist.</b>	<b>1'534'000.-</b>	<b>1'077'000.-</b>	<b>457'000.-</b>
Centre romand de pastorale liturgique	150'000.-	150'000.-	
Commission romande de catéchèse	35'000.-	17'500.-	17'500.-
Centre romand des vocations	120'000.-	90'000.-	30'000.-
Association biblique catholique	50'000.-	40'000.-	10'000.-
Groupe de coopération missionnaire en Suisse romande	20'000.-	10'000	10'000.-
Centro Liturgia/Arte Sacra/Musica Sacra	50'000.-	50'000.-	
Ufficio diocesano Istruzione e Catechesi	35'000.-	17'500.-	17'500.-
Associazione Biblica della Svizzera Italiana	7'000.-		7'000.-
Conferenza Missionaria della Svizzera Italiana	30'000.-	15'000.-	15'000.-
Liturgisches Institut der deutschsprachigen Schweiz + Fachstelle Kirchenmusik	210'000.-	157'500.-	52'500.-
Fachzentrum Katechese der deutschsprachigen Schweiz	80'000.-	80'000.-	
Katechetisches Zentrum Graubünden	15'000.-	7'500.-	7'500.-
Fachstelle Information Kirchliche Berufe	40'000.-	30'000.-	10'000.-
Bibelpastorale Arbeitsstelle (SKB)	180'000.-	100'000.-	80'000.-
Ökum. Arbeitsstelle für Gefängnisseelsorge	17'000.-	17'000.-	
Deutschschweizer Fachstelle für kirchliche Jugendarbeit	220'000.-	110'000.-	110'000.-
Institut social de l'Action cathol. ouvrière (ACO)	140'000.-	70'000.-	70'000.-
Clinical Pastoral Training (CPT)	25'000.-	25'000.-	
Missionskonferenz der deutschen und rätoromanischen Schweiz	110'000.-	90'000.-	20'000.-



<i>Institution</i>	<i>Subside total en CHF</i>	<i>Part RKZ en CHF</i>	<i>Part AdC en CHF</i>
<b>Groupements de jeunesse</b>	<b>430'000.-</b>	<b>227'500.-</b>	<b>202'500.-</b>
Coord. romande de la pastorale de la jeunesse	5'000.-	5'000.-	
Azione Cattolica Giovani e Pastorale giovanile diocesana	20'000.-	10'000.-	10'000.-
Jungwacht Blauring Schweiz	270'000.-	145'000.-	125'000.-
Verband kath. Pfadfinder und Pfadfinderinnen	70'000.-	35'000.-	35'000.-
Deutschschweizerische Arbeitsgruppe MinistrantInnen-Pastoral	65'000.-	32'500.-	32'500.-
<b>Groupements d'adultes</b>	<b>325'000.-</b>	<b>245'000.-</b>	<b>80'000.-</b>
Communauté romande de l'apostolat des laïcs	50'000.-	50'000.-	
Ligue suisse de femmes catholiques (SKF)	230'000.-	172'500.-	57'500.-
Association catholique suisse Pro Filia	45'000.-	22'500.-	22'500.-

Subsides par domaines



- |                                    |                                   |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| ■ Direction Eglise / off. spéc. CH | ■ Formation de base/continue      |
| □ Activités médiatiques            | □ Offices spéc. régions linguist. |
| ■ Groupements de jeunesse          | ■ Groupements d'adultes           |